

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

<b>TOTAL</b>  (Eurolist)
--------------------------------

Par courrier du 18 décembre 2006, reçu le jour même, complété par un courrier du 20 décembre 2006, la société Groupe Bruxelles Lambert - GBL (1) (24, avenue Marnix, 1000 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en baisse directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société GBL Verwaltung Sàrl qu'elle contrôle (2), le 15 décembre 2006, le seuil de 5% des droits de vote de la société TOTAL et détenir à titre direct et indirect, 93 940 504 actions TOTAL représentant 94 033 684 droits de vote, soit 3,87% du capital et 3,75% des droits de vote de cette société (3), répartis de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
GBL (1)	93 180	ns	186 360	0,01
GBL Verwaltung Sàrl (2)	93 847 324	3,87	93 847 324	3,74
<b>Total GBL</b>	<b>93 940 504</b>	<b>3,87</b>	<b>94 033 684</b>	<b>3,75</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une perte de droits de vote doubles consécutive à la cession par Groupe Bruxelles Lambert de la majeure partie de sa participation dans la société TOTAL au profit de sa filiale à 100% dénommée GBL Verwaltung Sàrl.

En outre, le concert (4) formé de la Compagnie Nationale de Portefeuille - "CNP" qui contrôle la société Kermadec (5) et GBL n'a franchi aucun seuil, et détient 126 849 464 actions TOTAL représentant 126 942 644 droits de vote, soit 5,23% du capital et 5,07% des droits de vote de cette société (3), répartis de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
GBL (1)	93 180	ns	186 360	0,01
GBL Verwaltung Sàrl (2)	93 847 324	3,87	93 847 324	3,74
<b>Sous-total GBL</b>	<b>93 940 504</b>	<b>3,87</b>	<b>94 033 684</b>	<b>3,75</b>
Kermadec (5)	32 902 960	1,36	32 902 960	1,31
Paul Desmarais Sr	4 000	ns	4 000	ns
Paul Desmarais Jr	2 000	ns	2 000	ns
<b>Total concert</b>	<b>126 849 464</b>	<b>5,23</b>	<b>126 942 644</b>	<b>5,07</b>

- (1) Groupe Bruxelles Lambert est contrôlée conjointement et indirectement, via notamment la société Pargesa Holding S.A., par la famille Desmarais et la société Frère-Bourgeois S.A.
- (2) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois GBL Verwaltung Sàrl est contrôlée à 100% par la société Groupe Bruxelles Lambert - GBL.
- (3) Sur la base d'un capital composé de 2 424 893 580 actions représentant 2 506 102 512 droits de vote.
- (4) Le déclarant a précisé : « *Suite au contrôle que les groupes Power et Frère-Bourgeois/CNP exercent conjointement sur Pargesa Holding S.A. et Groupe Bruxelles Lambert (GBL), il en résulte, conformément à l'article L. 233-3 du code de commerce, une action de concert entre CNP et ses filiales Kermadec et GBL concernant les participations respectives de ces sociétés dans TOTAL* ».
- (5) Le capital de la société Kermadec est détenu à 100% par la CNP.